

Nom de la candidate : Chantal Duranton

Appartenance politique : Parti Socialiste (PS)

Commune : SASSENAGE

question 1 : Une commune de 10 000 habitants a un conseil municipal de 33 conseillers dont 9 adjoints. Notre liste a décidé de donner délégation à un adjoint sur tout le volet social dont l'action sociale, la solidarité et l'insertion. Cette délégation intègre de fait la famille et ses attentes. De plus, la structure du CCAS est l'instance spécifique où tous les problèmes liés à la famille doivent être traités.

question 2 : la cérémonie du mariage civil est indépendante du mariage religieux. Les adjoints au maire ont cette délégation et selon leur sensibilité personnelle, ils assurent cette délégation. En ce qui concerne l'union de personnes de même sexe, la législation actuelle ne le permet pas. Nous prendrons une décision au sein du conseil municipal le moment venu.

question 3 : il est dommage que vous n'ayez pas en main nos propositions concernant la petite enfance car elles reprennent toutes vos interrogations, à savoir : nous mettons en place un comité sur la vie scolaire qui traitera en partenariat avec tous les acteurs concernés des questions soulevées. Nous mettons aussi en place un conseil consultatif de la jeunesse et de l'enfance, un conseil municipal des jeunes et un conseil municipal des enfants. Nous serons donc très à l'écoute des familles et des enfants.

question 4 : en complément de ma réponse à la question 3, nous prévoyons aussi un lieu d'accueil et de soutien à la parentalité.

question 5 : le quotient familial s'applique sur la commune depuis notre élection de 1995 à 2001.

question 6 : Les taxes foncières sont le moyen à une commune d'assurer, entre autre, une politique sociale et familiale de qualité. Modifier les taux d'abattement risque aujourd'hui d'engendrer l'augmentation des bases de calcul de ces impôts ce qui ne ferait que déplacer le problème. La complexité de votre question m'amène à vous répondre que nous devons étudier notre décision après les élections.

question 7 : nous n'avons pas aujourd'hui ce problème sur la commune mais si il survenait nous prendrions bien évidemment des mesure de protection de l'enfance et de toute autre personne attaquée dans son intégrité.

question 8 : je vous ramène là aussi à notre programme. Nous avons une conception bien claire de l'attribution des logements sociaux. Cette attribution doit être transparente pour tous les logements de ce type, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque un certain nombre sont en attribution directe par le maire. Des logements accessibles aux handicapés doivent être prévus dès la construction par les bailleurs sociaux. Dans la répartition de ces logements dans les programmes immobiliers, la loi doit être respectée et la création ne doit pas favoriser les logements PLS comme c'est le cas aujourd'hui à Sassenage.

question 9 : pour nos deux groupes d'opposition au conseil municipal aujourd'hui nous avons toujours voté contre l'ouverture des magasins le dimanche. Ce n'est pas le cas de l'équipe en place aujourd'hui.

question 10 : Nous aurons un délégué aux espaces verts et à la circulation des personnes à mobilité réduite qui connaît très bien ces problèmes. Les édifices religieux font effectivement partie du patrimoine de la commune et, de fait doivent être entretenus comme les autres. Des règles précises existes pour le maintien du culte dans ces édifices et elles doivent être respectées, ce qui n'empêche pas des accords avec l'évêché pour l'ouverture à des activités culturelles en respect des activités cultuelles.